

Département
DU NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement
DE LILLE

LE MAIRE D'OSTRICOURT

Ville
D'OSTRICOURT
20 Place de la République
59162 OSTRICOURT

Arrêté du Maire 2026/114

Portant empiètement sur chaussée, restriction de circulation, une vitesse limitée 180 rue Charles Saint Venant

Tél : 03.27.94.40.60
Fax : 03.27.94.58.60

Nous, Maire de la Commune d'OSTRICOURT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-24, L 2212-5,

Vu, le Code de la Route modifié par le décret n° 69-150 du 5 février 1969,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie, signalisation temporaire) approuvé par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Considérant que les travaux de réparation branchement eau **180 rue Charles Saint Venant**, vont nécessiter un empiètement sur chaussée,

Considérant qu'il importe de faciliter l'exécution des travaux, par la société **NOREADE**, de réparation de branchement, sur la Commune d'Ostricourt,

Considérant qu'il convient de garantir la sécurité des usagers de la route et de prévenir les accidents :

ARRETE

ARTICLE 1 : Dès l'approbation du présent arrêté et principalement **à partir du 08/07/2026 pour 12 jours calendaires**, la chaussée sera restreinte **270 Rue Jean Moulin**, au territoire de la commune d'Ostricourt pour l'exécution des travaux susmentionnés :

Ces restrictions consisteront en :

- Un empiètement sur chaussée
- Une restriction de circulation
- Une vitesse dégressive de manière à être limitée suivant l'intensité de la circulation, avec un maximum de 30 km/h, au droit de la zone en danger.

ARTICLE 2 : La pré-signalisation et la signalisation seront posés aux frais et aux soins de la société **NOREADE** conformément à l'instruction interministérielle actuellement en vigueur sur la signalisation temporaire des routes en date du 6 novembre 1992.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Général des Services
- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Monsieur l'A.S.V.P.
- Monsieur le Directeur de la société **NOREADE**.

Fait à OSTRICOURT, le 08/07/2026

Le Maire,



Bruno RUSINEK

Demande d'arrêté de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☒

Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☐

Dénomination : Noréade

Adresse : Centre de PECQUENCOURT NORD 37 rue d'Estiennes d'Orves
TSA 52500 59146 PECQUENCOURT

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : David ADAMKIEWICZ

Prénom contact : _____

Téléphone : 03.27.99.80.00

Indicatif pays : _____

Fax : _____

Indicatif pays : _____

Courriel : accueil-pecn@noreade.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Nom contact : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération ☐ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : _____

180 RUE CHARLES SAINT VENANT 59162 OSTRICOURT

Code postal : _____ Localité : _____

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : _____

2026-135148 - Branchement Eau - Réparation

Date prévue de début des travaux : 08/07/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 12

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 12 Date de début de réglementation 08/07/2026

Restriction sur section courante ☒ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné :

Deux sens de circulation ☒

Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☒

Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐

Manuellement ☐

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐

Empiètement sur chaussée ☒ Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie ☐ Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :**Circuler**véhicules légers ☐poids lourds ☐**Stationner**véhicules légers ☐poids lourds ☐**Dépasser**véhicules légers ☐poids lourds ☐Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐Dénomination :

Adresse :

Code postal :

 Localité :

 Pays :

Nom contact :

 Prénom contact :

Téléphone :

 Indicatif pays :

Fax :

 Indicatif pays :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers ☐Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☐Numéro d'affaire :

Fait à :

 Le : 07/07/2026Nom : DUPONT Prénom : Guillaume Qualité : Directeur de Centre

(DAC_P2_V5_v1.00)